

La réforme des lycées professionnels

Webinaire professeurs, et équipes éducatives, de lycées professionnels, LPO, EREA –

N°1 – La nouvelle terminale professionnelle : 31 mai 2024

N°2 – La prise en charge du lycéen professionnel dans le cadre de son parcours, 21 juin 15h à 16h

N°3 - Les activités optionnelles, 25 juin de 14h à 15h

N°4 - Les partenariats avec le monde économique, le mentorat et la qualité des PFMP, 28 juin de 15h à 16h

N°5 - Les compétences psycho-sociales en LP, 2 juillet de 14h à 15h30

Webinaire aux équipes de baccalauréat professionnel et de BTS :

N°6 – le parcours de consolidation en BTS, Capsule vidéo



Pour des parcours réussis

Le contexte : la réforme des lycées professionnels

12 grandes mesures de la réforme des lycées professionnels : pour lutter contre le décrochage scolaire, favoriser l'insertion professionnelle et la poursuite d'études réussie

→ Ce webinaire offre un focus sur :

- **Parcours ambition emploi**
 - **PAFI-TDO**
 - **Avenir pro**
- 
- Alliance éducative (France Travail, Missions locales)
 - Rôle clé des équipes au sens large

Les ressources nationales

La page Eduscol

<https://eduscol.education.fr/2224/reforme-des-lycees-professionnels>

Tous droits ouverts

- Consulter la [circulaire du 18/07/2023 sur le parcours Tous droits ouverts](#) ↗

Ambition emploi

- Télécharger le [vademecum parcours Ambition Emploi](#) ↓ .
- Consulter la page [education.gouv.fr](#) dédiée à [construire son projet d'avenir avec le dispositif Ambition Emploi](#) ↗.
- Consulter la rubrique eduscol dédiée à [la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire](#).



PodEduc

Leviers d'action : Dispositif Avenir pro

<https://podeduc.apps.education.fr/video/37878-leviers-daction-dispositif-avenir-pro/>

Les ressources académiques

<https://voie-pro.web.ac-grenoble.fr/reforme-des-lycees-professionnels>




**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Voie professionnelle

dans l'académie de Grenoble

Parcours de l'élève ▼ Pédagogie ▼ Ressources humaines ▼ Eta

Accueil / Parcours de l'élève

AVENIR PRO




**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Voie professionnelle

dans l'académie de Grenoble

Parcours de l'élève ▼ Pédagogie ▼ Ressources humaines ▼ Eta

Accueil / Pédagogie

RÉFORME DES LYCÉES PROFESSIONNELS

Ecole académique de la formation continue

<https://eafc.web.ac-grenoble.fr/>

Volet 2 - Cycles transversaux

3 cycles en réponse aux enjeux de la réforme des LP, dans un premier temps

Cycle Pratiques équitables et efficaces

Gestion de l'hétérogénéité ;

Motivation et engagement dans les apprentissages ;

Prévention du décrochage ;

Travail personnel de l'élève ;

Enseigner avec les sciences cognitives

Cycle Ecole bienveillante

Compétence psycho-sociales

Relation éducative et climat scolaire

Cycle Ouverture sur le monde

Ouverture sur le monde économique (MEE, CMQ)

 Formations d'Initiative Territoriale (FIT)

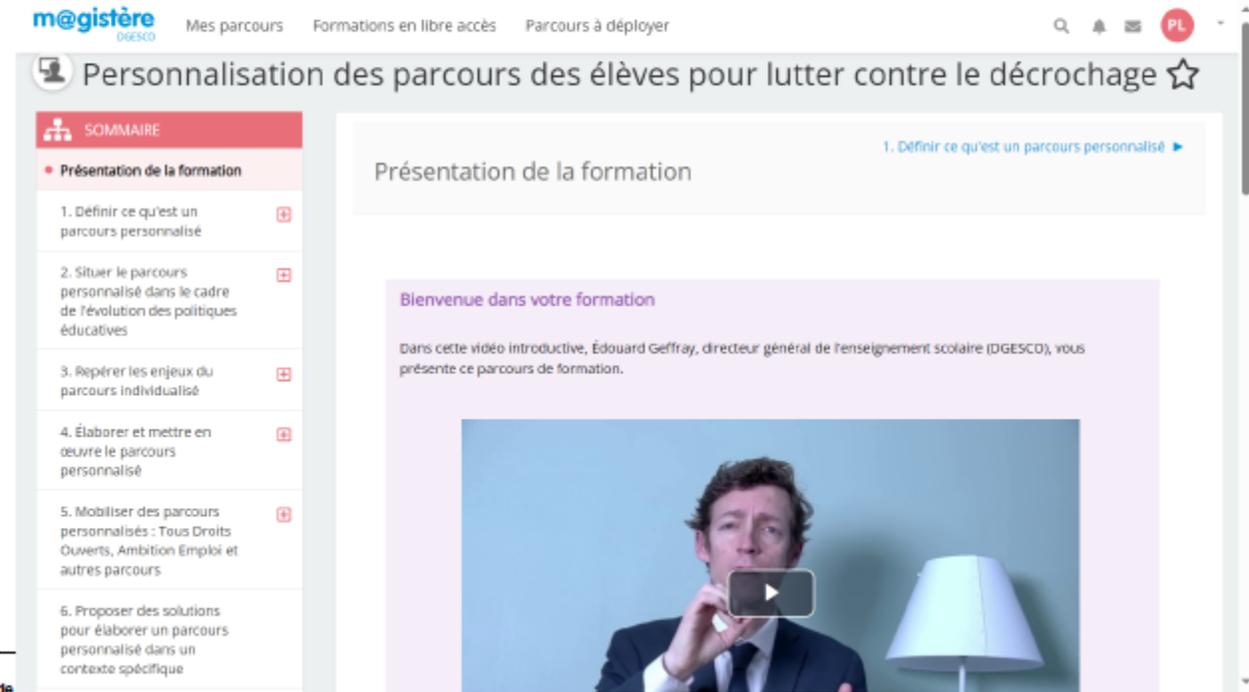
 Formations individuelles

Pour aller plus loin, un parcours M@gistère

Ressources

Un parcours d'auto formation accessible à tous sur la plateforme m@gistère,
<https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=2763§ion=1>

Ce parcours a pour objectif de renforcer les connaissances et les compétences des personnels pour mieux accompagner les élèves en risque de décrochage, dans l'objectif de sécuriser leur accès à la qualification et à l'insertion professionnelle. Il vise notamment à soutenir la mise en œuvre du PAFI-TDO et du parcours Ambition emploi.



The screenshot displays the m@gistère platform interface. At the top, the logo 'm@gistère DGESCO' is visible alongside navigation links: 'Mes parcours', 'Formations en libre accès', and 'Parcours à déployer'. The main header reads 'Personnalisation des parcours des élèves pour lutter contre le décrochage' with a star icon. A sidebar on the left contains a 'SOMMAIRE' section with a red header, listing six items under 'Présentation de la formation':

1. Définir ce qu'est un parcours personnalisé
2. Situer le parcours personnalisé dans le cadre de l'évolution des politiques éducatives
3. Repérer les enjeux du parcours individualisé
4. Élaborer et mettre en œuvre le parcours personnalisé
5. Mobiliser des parcours personnalisés : Tous Droits Ouverts, Ambition Emploi et autres parcours
6. Proposer des solutions pour élaborer un parcours personnalisé dans un contexte spécifique

The main content area is titled 'Présentation de la formation' and includes a sub-section '1. Définir ce qu'est un parcours personnalisé'. Below this, a video player is embedded with the title 'Bienvenue dans votre formation'. The video description states: 'Dans cette vidéo introductive, Édouard Geffray, directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO), vous présente ce parcours de formation.' The video frame shows a man in a suit speaking, with a play button overlay.

Parcours CPLDS



Le parcours CPLDS - Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire

La certification permet de renforcer la connaissance des participants, des processus de décrochage et des typologies de décrochage ; et de les outiller sur les démarches mises en œuvre dans la lutte contre le décrochage scolaire. Les participants peuvent ensuite contribuer plus efficacement aux missions mises en place, dans les services académiques et départementaux, dans les établissements du second degré de l'enseignement public et privé sous contrat, pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale.

Nota pour le stage : Les candidats en formation sont accompagnés jusqu'à la présentation des épreuves par un tuteur volontaire choisi en raison de son expérience

CPLDS SESSION 2023-2024 - Certification de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire

Peuvent se présenter à l'examen conduisant à la délivrance du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire les personnels d'enseignement et d'éducation de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi que les maîtres contractuels et les maîtres délégués bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Avenir Pro

Avenir Pro est un des leviers de l'accompagnement des lycéens professionnels vers l'emploi. Il consiste, pour les élèves de dernière année de CAP et de dernière année de Bac Pro, à notamment développer une meilleure connaissance de soi-même et d'aborder des techniques de recherche d'emploi.

Pour cela, des partenaires externes (France Travail et Missions Locales) interviennent dans l'établissement auprès de ce public.

Depuis quand ce dispositif est-il en place ?

Ce dispositif a débuté en 2021-2022, par une expérimentation en partenariat avec Sciences Po Paris et Pôle emploi. Pour la région académique Aura, seule l'académie de Lyon était concernée.

En 2022-2023, le dispositif a été étendu pour permettre à 12 établissements de l'académie de Grenoble d'en bénéficier.

Qu'en est-il pour l'année scolaire 2023-2024 ?

Le dispositif « Avenir Pro » est étendu à 48 établissements dans l'académie de Grenoble.

Quels sont les partenaires intervenant dans le cadre du dispositif « Avenir Pro » ?

Pour les 12 établissements de l'expérimentation initiale depuis 2022, le suivi est assuré par des conseillers France Travail (ex Pôle Emploi).

Pour les 48 établissements supplémentaires en 2023-2024, le suivi est assuré par des conseillers des Missions Locales.

Faut-il préparer les interventions des conseillers avec les équipes pédagogiques ?

Un travail de concertation en amont de chaque intervention est nécessaire entre le conseiller et les équipes pédagogiques. Ce temps de travail formalisé vise à :

- permettre au conseiller de mieux comprendre les attentes de la communauté éducative et les besoins des élèves ;
- articuler le contenu des interventions avec celui des programmes et référentiels, chacun s'inscrivant dans une complémentarité réciproque ;
- permettre une montée en compétences de l'équipe pédagogique sur le sujet de l'insertion professionnelle.

Faut-il préparer les interventions des conseillers avec les élèves ?

Un temps de présentation et d'explication du dispositif à destination des élèves est à prévoir par l'équipe pédagogique, afin de préparer la première intervention du conseiller.

Qui est présent devant les élèves lors de chaque intervention ?

Le conseiller n'est pas habilité à intervenir seul devant les élèves.

Un membre de la communauté éducative doit donc être présent durant chaque intervention. La présence d'un enseignant de la classe est à privilégier afin de participer de façon interactive aux échanges entre le conseiller et les élèves.

Tous droits ouverts

Expérimentation en 2022-2023

Rapport de l'IGAS et de l'IGESR (octobre 2023)

Circulaire du 18-7-2023 -BO n°29 du 20 juillet 2023

Courrier de madame la rectrice du 16 janvier 2024 + Fiche technique + convention type

Objectif

Prévenir le décrochage par un **parcours aménagé de formation initiale** dit « tous droits ouverts » contractualisé entre la famille, l'EPLE et **des partenaires** des structures d'accompagnement, d'insertion et de formation.

L'ensemble des actions développées s'inscrit dans **l'acquisition d'une qualification** et dans un parcours de formation et d'insertion jusqu'à 18 ans.

Principes

Le PAFI TDO s'adresse **en priorité à des élèves de lycée professionnel**. Les élèves de lycée général et technologique et plus exceptionnellement ceux de collège peuvent également en bénéficier.

Il ouvre l'accès à des dispositifs d'accompagnement et de formation portés par les partenaires de la PSAD : MLDS, CFA, Mission locale, Ecole de la 2^e chance, EPIDE, AFPA, Agence du service civique...

Durée : 4 mois maximum. Mise en œuvre possible tout au long de l'année, avec entrées et sorties permanentes.

Contractualisation du parcours entre l'élève et/ou ses représentants légaux, l'établissement et la/les structure(s) partenaire (s). Un formulaire de contractualisation précise les objectifs pédagogiques poursuivis, les modalités d'organisation, les responsabilités de chacun et les personnes en charge du suivi de l'élève au sein de l'établissement d'origine et de la structure d'accueil (Cf. document ci-joint).

Le parcours peut être organisé **à temps plein** dans la structure d'accueil **ou en alternance** avec des périodes en établissement scolaire.

Mise en œuvre du PAFI TDO

Le chef d'établissement élabore un parcours adapté partenarial avec les acteurs de la PSAD.

Le dossier est envoyé à l'IA-DASEN pour information pour les élèves de plus de 16 ans et pour autorisation pour les élèves de moins de 16 ans.

Le suivi de l'élève est assuré par son tuteur référent. Ce dernier, désigné par le chef d'établissement parmi les membres de l'équipe éducative, est chargé de faire le lien entre les représentants légaux de l'élève, l'équipe éducative et la structure d'accueil, tout au long de ce parcours.

A l'issue du parcours, un bilan associant tous les acteurs concernés doit être réalisé.

Statut de l'élève

- **Statut scolaire** pendant la durée du PAFI TDO (le jeune reste inscrit dans sa formation). L'établissement renseigne dans SIECLE la mention « dispositif d'accompagnement PAFI TDO » (Cf. Procédure au verso).
- **Il conserve tous les droits** et aides liés à sa qualité d'élève (bourse, fonds sociaux, place en internat, accompagnement au titre du handicap...).
- Il peut bénéficier également, s'il en est éligible, des aides et des droits associés au parcours suivi dans la structure d'accueil.

Suite de parcours

- Retour dans l'établissement d'origine (nécessité de prévoir et d'organiser les modalités du retour en classe et de maintenir un suivi)
- Poursuite dans la structure d'accueil (sous réserve d'être ainsi en conformité avec l'obligation de formation des 16-18 ans et avec le droit du travail).
- Engagement dans une autre solution.

Tous droits ouverts : questions-réponses

-Les périodes de stages en entreprise effectuées dans le cadre d'un PAFI-TDO peuvent-elles être considérées comme une période de formation en milieu professionnel (PFMP) ?

Lors de la réalisation d'un PAFI-TDO, les lycéens, même inscrits dans une formation professionnelle, ont suspendu leur préparation à un diplôme professionnel. Les périodes de stage en entreprise effectuées ne peuvent être assimilées à une PFMP.

-Les lycéens professionnels inscrits dans un PAFI-TDO peuvent-ils percevoir l'allocation de stage ?

Non, les élèves inscrits dans PAFI-TDO ne sont pas concernés par cette allocation. Selon les dispositions du décret n° 2023-765 du 11 août 2023 relatif au versement d'une allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle, seuls sont éligibles les lycéens professionnels préparant un diplôme professionnel (CAP, baccalauréat professionnel, BMA, DTMS), inscrit en FCIL de niveau 3 ou 4, ou inscrit dans un parcours Ambition Emploi.

-Qui est responsable de l'élève pendant le PAFI-TDO ?

L'élève, toujours inscrit dans son établissement d'origine, reste sous la responsabilité du chef d'établissement tout au long du parcours PAFI-TDO. Il conserve son statut scolaire

Parcours ambition emploi

Arrêté du 18 juillet 2023 relatif au parcours Ambition emploi NOR : MENE2318171A

Parcours ambition emploi : principes et objectifs

- Permettre aux élèves issus de terminale (bac pro et CAP) sans solution (diplômés ou non), de rester inscrits dans leur lycée au maximum pendant 4 mois pour être accompagnés vers une solution de formation ou d'insertion professionnelle.
- L'accompagnement du jeune avec les acteurs du SPRO en particulier la Mission Locale
- La construction et le suivi du parcours Ambition emploi reposent sur l'engagement de professeurs volontaires (missions d'accompagnement des élèves ni en emploi ni en formation prévues par le pacte enseignant).
- Un MEF spécifique (PAE) créé au niveau national
- Durée maximum = 4 mois

Parcours ambition emploi : enjeux

- **Co construction partenariale** des parcours en analysant les besoins spécifiques des élèves
- Suivi conjoint de tous les partenaires concernés dans le cadre **d'alliances éducatives**
- **Flexibilité des dispositifs** pour permettre une continuité pédagogique avec l'établissement d'origine offrant ainsi la possibilité d'un retour en formation scolaire
- **Valorisation des compétences** acquises pour l'accès à la diplomation et à la qualification

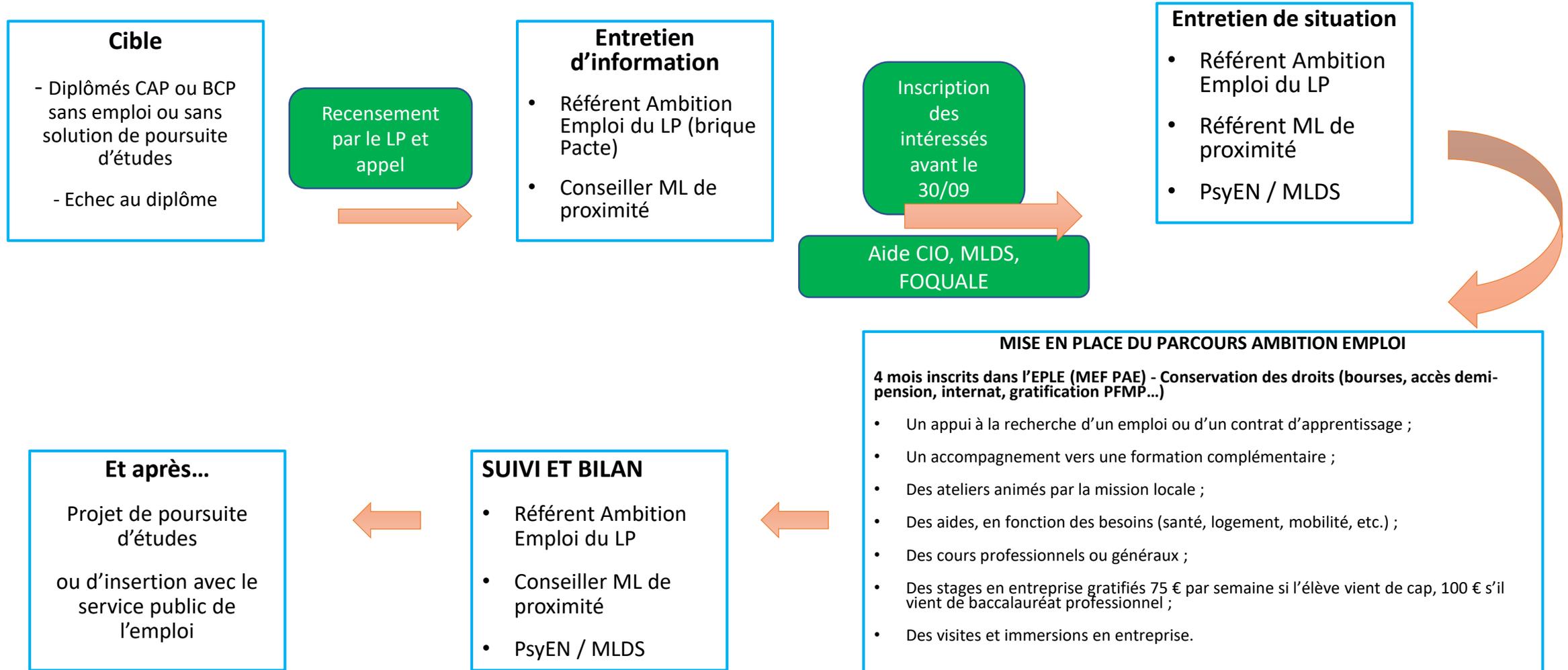
La démarche portfolio

Parcours ambition emploi : solutions possibles

- appui à la recherche d'un emploi ou d'un contrat d'apprentissage
- accompagnement vers une formation complémentaire
- ateliers animés par la mission locale
- aides, en fonction des besoins (santé, logement, mobilité, etc.)
- des cours professionnels ou généraux ;
- stages en entreprise gratifiés 75 € par semaine si l'élève vient de CAP, 100 € s'il vient de baccalauréat professionnel (dans la limite de 2/3 de la durée du parcours)
- visites et immersions en entreprise
- Travail sur les compétences psycho-sociales

Cartographie des solutions proposées dans le cadre de l'OF 16/18

Parcours ambition emploi : mise en oeuvre



Parcours ambition emploi : leviers

- **Anticipation de la mise en œuvre** : information des élèves et identification dès les résultats du bac pro et la fin de la procédure principale Parcoursup, et ceux du CAP
- **Formalisation** d'un protocole
- Appui des **directeurs de CIO** et des **responsables FOQUALE** (notamment pour les injoignables)
- Appui des **responsables des bureaux des entreprises** dans le cadre de la relation avec les partenaires professionnels. La plus-value du DDF et du responsable du bureau des entreprises dans la mise en œuvre du dispositif : ils font appel à leurs partenaires du monde économique pour trouver des immersions en entreprise (PFMP, stage de découverte...)
- Identification des raisons de la réticence d'un élève à se réinscrire, mieux leur expliquer le fonctionnement du dispositif et l'intérêt qu'il représente.

Contacts

DRAIO

Corinne Tourenne Déléguée de région académique adjointe à l'information et à l'orientation

Kevin Magnier Coordonateur de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire pour l'académie de Grenoble

saiomlds@ac-grenoble.fr

DRAFPIC

Michel Deganis - DRAFIP Adjoint ce.dafpic@ac-grenoble.fr

Collège des IEN ET-EG-IO

Agnès Cottet-Dumoulin, doyenne du collège des IEN ET-EG-IO

Claude Large - IEN pilote du dossier Avenir Pro

ce.ipr-ien@ac-grenoble.fr

EAFC : <https://eafc.web.ac-grenoble.fr/>

CPLDS :

Ghislaine Geoffray, IA-IPR, présidente de jury et Jérôme Cargnelutti, IA-IPR, vice-président de jury